## Nations Unies

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VINGT-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels



# 1589e Séance plénière

Jeudi 12 octobre 1967, à 15 heures

**NEW YORK** 

#### SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour: Discussion générale ( <u>suite</u> ) Discours de M. Rakotomalala (Madagascar). Discours de M. Hunlédé (Togo)	
	1
	3
Discours de M. Al-Sowayel (Arabie Saoudite)	6

Président: M. Corneliu MANESCU (Roumanie).

### POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Discussion générale (suite)

- 1. M. RAKOTOMALALA (Madagascar): Au nom du chef de l'Etat, du Gouvernement et du peuple malgaches, permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale. Comme tous les orateurs qui m'ont précédé, j'y vois un éclatant témoignage rendu non seulement à vos éminentes qualités d'homme d'Etat, mais aussi à votre pays que tous ici nous estimons.
- 2. Déjà au cours des trois dernières semaines, nous avons pu constater, par votre impartialité, votre sagesse, votre inlassable persévérance et par la haute tenue que vous avez conservée à nos débats, que vous restez dans la lignée des grands présidents qui vous ont précédé. Parmi ceux-ci je ne citerai aujourd'hui que l'éminent président de la vingt et unième session, M. Pazhwak, qui a si bien dirigé les travaux d'une session particulièrement laborieuse et fertile en rebondissements dramatiques.
- 3. Le rapport si lucide et si dense du Secrétaire général, U Thant, a fait l'objet de toute notre attention. Au nom de mon pays, je lui exprime notre admiration pour les efforts qu'il n'a cessé de déployer pour la recherche de la paix et pour aider à la promotion des nations en voie de développement. Il lui reste encore beaucoup à faire pour arriver au bout de la rude et difficile route qui mène vers la paix. Qu'il sache qu'il est assuré de l'appui de tous, et notamment de mon pays, qui demeure fidèle aux principes de la Charte.
- 4. Non-ingérence dans les affaires des autres pays, respect de la souveraineté et de l'intégrité de tous les Etats Membres, non-recours à la menace et à la force, conciliation, négociation, arbitrage, telles sont les lignes directrices de la politique extérieure de mon pays. Mon chef d'Etat, le président Tsiranana, ne cesse de les rappeler. En 1965, nous avons demandé l'inscription à l'ordre du jour d'un point

spécial reprenant ces principes 1/, dont certains ont été inclus dans les importantes résolutions adoptées lors de la précédente session.

- 5. Avant d'aborder les problèmes politiques, ma délégation voudrait, en quelques mots, souligner ses préoccupations en ce qui concerne l'évolution économique du monde et, comme beaucoup d'autres délégations, exprimer le regret que la Décennie des Nations Unies pour le développement n'ait pas rempli les espoirs que le tiers monde avait nourris.
- 6. A part quelques exceptions, en tête desquelles je citerai la France, la plupart des pays industria-lisés n'ont pas accru le volume de leur aide internationale en fonction de l'augmentation de leur revenu national, comme ils s'y sont pourtant, au moins implicitement, engagés.
- 7. Les travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), s'ils ont permis une exploration systématique des divers aspects de la situation économique mondiale et analysé les causes de marasme et de récession, n'ont pas encore dégagé des solutions pratiques et efficaces. C'est dans une direction résolument réaliste que la prochaine Conférence de New Delhi devra définir une doctrine permettant un démarrage effectif de l'économie mondiale et, par-dessus tout, la réduction de l'écart croissant, je dirai de l'abîme, qui existe entre les niveaux de vie, dans les nations industrialisées et celles en voie de développement.
- 8. La détérioration constante des termes de l'échange a été suffisamment évoquée par de nombreux orateurs qui m'ont précédé pour me dispenser de m'y étendre. Un des palliatifs serait, de l'avis de ma délégation, un accord international fixant des prix planchers et des quantités minima d'absorption, sur les grands marchés mondiaux, pour les principaux produits primaires. Un système de compensation permettrait aux pays producteurs de recevoir chaque année un revenu minimum de leurs principales productions. A la dernière conférence du Fonds monétaire international. à Rio de Janeiro 3/, 14 Etats africains et la France, réunis spécialement à Dakar avant la conférence, ont présenté une résolution demandant aux organisations financières internationales de mettre à l'étude le problème du prix des grands produits. Cette

<sup>1/</sup>Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Annexes, points 90 et 94 de l'ordre du jour, document A/5937.

<sup>2/</sup>Deuxième session de la CNUCED, qui doit se réunir du 1er février au 25 mars 1968.

<sup>3/</sup>Assemblée annuelle des Conseils des gouverneurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de la Société financière internationale, de l'Association internationale de développement et du Fonds monétaire international, réunie à Rio de Janeiro du 25 au 29 septembre 1967.

résolution a été adoptée à l'unanimité. Nul doute que les éminents techniciens de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du Fonds monétaire international ne trouvent des solutions réalistes et rapides.

- 9. La République malgache a participé de façon active aux efforts de notre Organisation en vue de l'éradication totale du colonialisme dans le monde. Membre du Comité des Vingt-Quatre, Madagascar lui a apporté sa totale collaboration non seulement aux réunions qui se sont tenues à New York, mais encore à celles qui ont eu lieu en Afrique. Elle a appliqué loyalement les décisions concernant: les territoires africains administrés par le Portugal, le Sud-Ouest africain, la Rhodésie. Elle continuera à lutter de toutes ses forces pour faire disparaître toutes les formes de discrimination raciale et notamment le régime dit de l'apartheid.
- 10. Ma délégation, fidèle à la ligne de conduite qu'elle s'est assignée depuis sept ans, soutiendra en toutes occasions le droit des peuples à l'auto-détermination et à l'indépendance. Elle forme le vœu que les peuples douloureusement divisés, tels que ceux de l'Allemagne et de la Corée, puissent décider en toute liberté de leur sort futur. Ce vœu vise aussi bien le Viet-Nam, où mon pays souhaite le retour de la paix par l'ouverture rapide de négociations, soit directement entre les parties intéressées, soit par la convocation de la Conférence de Genève.
- 11. Elle estime que le maintien en Corée de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, ainsi que d'une force des Nations Unies, est une condition sine qua non de la sauvegarde de la paix. Partout où la paix est menacée, la présence des Nations Unies est un élément de modération et aussi de dissuasion, comme nous l'avons constaté ailleurs, et notamment à Chypre.
- 12. C'est par fidélité à ces mêmes principes que Madagascar ne pourra s'associer au vote du projet de résolution [A/L.531] demandant l'admission du régime de Pékin, alors que ceux qui recherchent une modification de l'état de fait actuel ne cachent pas leur volonté d'imposer à des milliers de Chinois libres une solution dont rien ne démontre qu'elle corresponde à leurs vœux. Une autre considération est du reste plus importante encore à nos yeux: un pays ne saurait être Membre de l'ONU s'il n'en accepte pas, clairement et sans équivoque, les obligations. Or, les principes fondamentaux de notre Charte sont la paix, la renonciation au recours à la force, la non-ingérence dans les affaires internes des autres Etats. Si ces critères ne sont pas remplis, notre délégation refusera pour sa part l'admission de tout Etat, si puissant soit-il.
- 13. L'Afrique est à l'avant-garde des nations qui luttent pour la libération des peuples. Sa force réside dans l'union, qui s'est affirmée avec éclat à la récente Conférence de Kinshasa 4/. D'importants problèmes entre Etats africains y ont été examinés avec franchise, et les mesures adoptées constituent un pas très important vers des solutions durables. L'Afrique
- 4/Quatrième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue du 11 au 14 septembre 1967.

- a à nouveau fait appel à la conciliation, au dialogue, pour régler ses différends. Démentant les pronostics pessimistes, l'Organisation de l'unité africaine a montré une fois de plus combien était fortement enracinée dans les cœurs africains la volonté d'union et de coopération.
- 14. Pour sa part, la République malgache est convaincue que l'entente entre les peuples est la seule voie menant vers une paix durable. C'est dans cette perspective qu'elle a déterminé sa position dans le douloureux conflit qui a surgi au Moyen-Orient, au cours duquel elle a pensé que le meilleur moyen d'aboutir à une paix réelle était de rechercher avec franchise et persévérance des formules pacifiques, sauvegardant l'existence et l'intégrité de tous les Etats.
- 15. Ma délégation continue à espérer que par-delà les difficultés présentes, la sagesse et la modération prévaudront dans les deux camps. Elle pense y contribuer en suivant une ligne d'amicale compréhension, d'amitié, à l'égard des Etats arabes frères et d'Israël, et aussi d'objectivité.
- 16. D'autres problèmes non moins importants sont à notre ordre du jour. J'ai effleuré plus haut les questions économiques. Il ne saurait y avoir de paix et de collaboration durables si le fossé entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement continue, comme au cours des cinq dernières années, à s'élargir.
- 17. Si l'instabilité du marché mondial des matières premières demeure l'un des aspects angoissants de cette situation, il faut aussi ne pas perdre de vue la nécessité de faciliter et d'augmenter les courants de capitaux et d'investissements. Ma délégation ne cesse de répéter qu'un des moyens efficaces pour les pays industrialisés d'aider leurs frères économiquement moins évolués est d'encourager les investissements chez ces derniers, afin de promouvoir leur industrialisation.
- 18. Le désarmement a été également de tout temps l'une des préoccupations majeures de notre Assemblée. Nous en discutons ici chaque année. Les progrès sont lents, mais nous ne devons pas nous décourager. Mon pays, pour sa part, demeure fermement convaincu qu'un désarmement progressif, simultané, contrôlé, est la voie la plus réaliste.
- 19. L'aboutissement heureux d'un accord général sur l'utilisation pacifique de l'espace est un sujet d'espoir et d'encouragement; d'autres pas en avant sont possibles.
- 20. Les questions sociales constituent également une part importante de notre ordre du jour. C'est dans ce domaine que l'ONU a démontré sa force morale et les résolutions adoptées contre les formes de discrimination, pour l'égalité de droits, pour la sauvegarde de la liberté individuelle, pour la libération de la femme, de même que les résolutions de la Sixième Commission sur les droits et les devoirs des Etats, honorent grandement notre Organisation.
- 21. Si nous mesurons les insuffisances de l'action de notre organisation dans beaucoup de secteurs, nous pouvons en revanche être fiers de ses réali-

sations dans le domaine social. Nous pouvons regarder l'avenir avec confiance. Dans un monde plus heureux, plus libre et plus conscient de l'importance des valeurs morales, les forces mauvaises — celles de la violence et de la guerre — ne tarderont pas à régresser.

- 22. L'autorité morale de notre Organisation grandit d'année en année. Notre devoir à tous est de travailler avec courage et loyauté à tout ce qui peut renforcer encore l'ONU, suprême rempart contre la guerre.
- 23. Nous pouvons certes regretter que l'Organisation des Nations Unies soit restée impuissante à régler certains problèmes angoissants. Ne sous-estimons cependant pas les résultats de ses efforts. Dans la plupart des conflits armés qui ont surgi dans le monde, du moins depuis l'année 1960, qui a marqué l'appartenance de Madagascar à notre organisation, celle-ci a presque toujours réussi à imposer aux parties un cessez-le-feu, parfois précaire il est vrai, mais qui a du moins arrêté les effusions de sang.
- 24. Des signes de détente entre les grands blocs de puissances apparaissent de temps à autre, mais ils sont hélas fugitifs et bien vite les rancœurs, la suspicion, la méfiance reviennent.
- 25. Dans cette enceinte consacrée au maintien de la paix, œuvrons tous avec foi, avec ténacité, pour que disparaissent un à un les germes de conflit et que s'éloigne de plus en plus le spectre hideux d'une conflagration qui signifierait la fin de l'humanité.
- 26. M. HUNLEDE (Togo): Monsieur le Président, permettez que la délégation togolaise à la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'associe à toutes celles qui l'ont précédée à cette tribune pour vous adresser les chaleureuses félicitations de son gouvernement à l'occasion de votre élection à la présidence de cette assemblée. En vous, le Togo salue et félicite la courageuse et sympathique Roumanie.
- 27. Nous voudrions également dire à votre prédécesseur, M. Abdul Rahman Pazhwak, combien la délégation togolaise a apprécié le tact, l'autorité et la patience avec lesquels il a conduit tant les travaux de la vingt et unième session ordinaire de l'Assemblée générale que ceux des deux sessions extraordinaires qui suivirent.
- 28. Mais nous manquerions à notre devoir si nous n'exprimions pas à U Thant, le Secrétaire général, notre vive admiration pour son inlassable dévouement à la cause de toutes les nations. Nous connaissons les nombreuses difficultés qui sont les siennes, mais nous savons aussi combien il donne le meilleur de lui-même pour faire face à ces difficultés. Nous lui souhaitons beaucoup de courage.
- 29. Avant d'exposer les points de vue de mon gouvernement sur les grands problèmes internationaux de l'heure, il convient, ne serait-ce qu'à titre d'information, que je donne ici un aperçu général de la situation qui règne dans mon pays depuis la dernière session.

- 30. Après les événements survenus au Togo en janvier 1963, notre armée avait immédiatement remis le pouvoir aux civils, en vue de l'instauratior d'une politique d'union et de réconciliation nationales devant permettre à tous les Togolais de vivre dans la paix et la concorde. Malheureusement, le régime précédent n'a pu réaliser cette politique pourtant indispensable. Bien au contraire, beaucoup de nos compatriotes ont dû choisir l'exil, sans parler des prisons qui regorgeaient de détenus politiques. Les dirigeants eux-mêmes se livraient à des rivalités stériles, reléguant au second plan l'intérêt supérieur de la nation.
- 31. Une telle politique ne pouvait durer. Le 21 novembre 1966, le peuple se soulevà pour réclamer la démission du gouvernement impopulaire. Cependant, soucieuse de la stabilité qui conditionne le développement, notre jeune armée n'a pas cru devoir tolérer un nouveau changement, mais a conseillé au chef d'Etat d'alors de reconsidérer sa politique.
- 32. La réponse à cet appel fut plutôt une recrudescence des arrestations et des exils imposés cette fois à l'élite du pays. Beaucoup de hauts fonctionnaires, directeurs de services, croupissaient en prison, pendant que la vie administrative se trouvait complètement paralysée. C'est devant cette situation intenable que, sous la pression populaire, l'armée s'est vue obligée d'intervenir dans le but de ramener le calme dans les esprits et de créer les conditions d'une vraie réconciliation nationale.
- 33. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, aucun dirigeant du régime précédent n'a été inquiété. A l'heure actuelle, il n'y a pas un seul détenu politique dans nos prisons. Tous les réfugiés sont rentrés et participent à l'œuvre de rénovation nationale. L'équipe gouvernementale actuelle, composée de 12 membres (huit civils désignés uniquement en considération de leur valeur technique et quatre militaires), s'est donné la tâche essentielle de redresser la situation économique et financière du pays. Des mesures d'austérité ont été prises, se traduisant par une importante réduction des dépenses de l'Etat et par un abattement substantiel des indemnités des personnalités politiques.
- 34. Par ces mesures, le nouveau gouvernement entend associer les personnalités politiques à l'effort demandé à tous les citoyens en vue du redressement économique du pays.
- 35. Cependant, l'armée n'a pas l'intention de demeurer au pouvoir. Dès que les circonstances le permettront, des élections libres et démocratiques auront lieu en vue de l'instauration d'un régime civil. Déjà, un comité constitutionnel est en place qui doit doter le pays d'une constitution approuvée par le peuple.
- 36. Voilà ce que j'ai cru devoir dire sur la situation intérieure de mon pays et que les délégations ici présentes ont besoin de savoir pour éviter toute confusion.
- 37. Mais l'attention de mon gouvernement n'est pas pour autant détournée des grands problèmes qui agitent le monde. Ce n'est pas sans inquiétude que mon gouvernement suit les événements au Moyen-

Orient. Nous entretenons des relations amicales, aussi bien avec les pays arabes qu'avec Israël. Notre devoir est d'aider nos amis à résoudre pacifiquement les différends qui les opposent, mais il nous semble que la solution de ce problème passe nécessairement par la négociation.

- 38. Aussi longtemps que les parties en cause s'ignoreront, aucune solution ne sera trouvée à ce dou-loureux problème. Si nous sommes unanimes à demander le retrait des troupes israéliennes sur leurs positions d'avant le 5 juin 1967 et ceci est également valable pour la partie occupée de la ville de Jérusalem c'est que nous reconnaissons implicitement que des frontières existent pour Israël. Pourquoi donc s'obstiner à méconnaître une réalité qui s'impose?
- 39. Dans cette affaire, nous ne voulons ni vainqueur ni vaincu, mais rien que des hommes de conne volonté, soucieux de préserver la paix dont notre monde a tant besoin. Nous adjurons les deux parties de faire taire à jamais leurs armes destructrices de la paix et de rechercher fraternellement une solution réaliste et honnête à leur différend.
- 40. Et que dire de cette pénible guerre du Viet-Nam, qui traumatise les consciences? N est-il pas temps que les parties engagées dans ce conflit se rendent compte qu'elles n'ont que trop causé de souffrances à l'humanité?
- 41. Il faut d'abord créer les conditions de la paix, et la première de ces conditions nous semble être l'arrêt des bombardements du Viet-Nam du Nord. Bien sûr, il faudra que, pendant cet arrêt, l'autre partie s'abstienne de faire quoi que ce soit qui puisse conduire à la reprise des hostilités. Mais le seul arrêt des bombardements ne suffit pas. Il faut ensuite que toutes les armes se taisent pour enfin permettre la négociation, une négociation à laquelle toutes les parties engagées dans la guerre doivent participer sous peine de voir l'une quelconque d'entre elles, qui serait exclue, remettre en cause la solution éventuelle.
- 42. Force nous est de reconnaître que tous les conflits que nous venons d'évoquer sont intimement liés à la course aux armements. Il faut arrêter cette course qui, outre qu'elle prive inutilement une grande partie de l'humanité d'une aide accrue, met en danger la paix, bien précieux des hommes. Mais arrêter la course aux armements ne suffit pas; il faut un désarmement contrôlé et, seule, la prise de conscience des dangers qu'elles font courir au monde doit inciter les puissances détentrices des armes de destruction massive à faire preuve de sagesse. Nous voulons espérer que le bon sens finira par triompher de l'aberration humaine.
- 43. Nous ne saurions passer sous silence le problème allemand que nous, Togolais, avons de nombreuses raisons d'évoquer particulièrement ici. Le Togo est lié à l'Allemagne par l'histoire et le peuple togolais ne peut rester indifférent devant la souffrance du peuple allemand divisé. Une solution humaine doit être trouvée à ce problème, et cette solution passe par l'autodétermination du peuple allemand tout entier.

- 44. Je voudrais maintenant aborder les problèmes spécifiquement africains. L'Afrique, dans sa ferme détermination de se libérer complètement et de bâtir son unité, connaît bien des difficultés. Les troubles intérieurs, les mercenaires au Congo, les différends de frontières latents, l'échec des sanctions économiques contre le régime de Smith, l'intensification de l'apartheid et le défi lancé à l'Organisation des Nations Unies par l'Afrique du Sud à propos du Sud-Ouest africain, tout cela constitue une série d'épreuves pour l'unité africaine.
- 45. On a assez, du haut de cette tribune et durant ces dernières années, flétri l'apartheid. Mais, si l'on a apprécié à juste titre le danger international que constitue cette pratique honteuse et humiliante, l'organisation de la lutte pour éliminer ce fléau a été lente et aujourd'hui, après 20 années, les résultats restent minces et il semble d'ailleurs que le mal gagne en intensité et en extension. N'est-ce pas l'apartheid en Afrique du Sud qui a engendré le régime raciste de Smith en Rhodésie du Sud?
- 46. Sans faire ici l'historique de la lutte contre l'apartheid, qu'il me soit permis de rappeler qu'à l'origine et pendant des années l'Organisation des Nations Unies s'est contentée de lancer des appels au régime de Pretoria. Ce n'est qu'en 1962 que l'Assemblée générale des Nations Unies a préconisé des sanctions diplomatiques et économiques contre l'Afrique du Sud [résolution 1761 (XVII)]. Depuis lors, un nombre impressionnant de résolutions ont été adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine, les diverses conférences ministérielles et des chefs d'Etat de l'Organisation de l'unité africaine. Mais, encouragée par la duplicité ou la complaisance de ceux qui ne peuvent pas transcender leurs intérêts égoistes, l'Afrique du Sud a défié toutes ces mesures pacifiques qui sont restées lettre morte.
- 47. Pour sa part, le Togo s'est toujours efforcé d'appliquer les résolutions des Nations Unies. En effet, par décret No 67/36, en date du 14 février 1967, le Gouvernement togolais a mis à exécution la résolution 232 (1966) du Conseil de sécurité relative aux sanctions sélectives contre le régime de la Rhodésie du Sud. L'un des articles de ce décret stipule notamment:

"Le Gouvernement de la République togolaise réaffirme les droits inaliénables du peuple de Rhodésie du Sud à la liberté et à l'indépendance, conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, et reconnaît la légiti de sa lutte pour s'assurer l'exercice de ses droits tels qu'ils sont énoncés par la Charte des Nations Unies."

- 48. Le 29 août dernier, par décret No 67/170, mon gouvernement a pris les mesures suivantes:
- Il ne sera pas établi de relations diplomatiques ni consulaires entre le Gouvernement togolais et les Gouvernements du Portugal et de l'Afrique du Sud;

Sont interdits tous les échanges commerciaux, directs ou indirects, avec ces pays;

Les navires et aéronefs battant pavillon de ces pays ne peuvent faire escale dans les ports du Togo; de même, il est interdit aux navires et aéronefs togolais ou enregistrés au Togo de faire escale dans les ports de ces pays;

Sont interdits le transit dans les ports ou sur les aérodromes togolais de navires et aéronefs battant pavillon étranger et à destination ou en provenance du Portugal et de l'Afrique du Sud, ainsi que la vente, l'expédition et les transits d'armes, de munitions de tous types, de véhicules militaires et de produits pétroliers;

- Il est interdit de délivrer des visas de transit ou d'entrée sur le territoire de la République togolaise aux ressortissants du Portugal et de la République sud-africaine, à moins de circonstances particulières qui sont laissées à l'appréciation des autorités togolaises.
- 49. Le Gouvernement togolais estime que des mesures de cette nature, sincèrement appliquées, devraient avoir des répercussions certaines en faveur de la cause que nous défendons. Mais si, d'aventure, ces mesures devaient se révéler insuffisantes, la logique voudrait que des mesures coercitives fussent prises, conformément au Chapitre VII de la Charte, pour ramener les récalcitrants à la raison.
- 50. Le succès de la récente Conférence au sommet de Kinshasa a démontré que l'Afrique a su se dépasser pour reconnaître les vrais fléaux qui la menacent, c'est-à-dire les flots anachroniques que constituent la Rhodésie du Sud, l'Afrique du Sud, l'Angola, le Mozambique, etc.
- 51. La Charte des Nations Unies stipule que, pour maintenir la paix et la sécurité internationales, il faut "développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes".
- 52. Ce principe, repris dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, constitue la condition essentielle de l'instauration d'une véritable communauté de nations souveraines et égales. L'acceptation de ce principe sans aucune restriction a permis, en moins d'une décennie, à des peuples d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique d'accéder à la souveraineté internationale.
- 53. Malgré cette heureuse évolution, il faut encore déplorer le manque de réalisme de certains nostalgiques attardés qui s'évertuent à aller contre le courant de l'histoire. Mais l'histoire est irréversible et, quoi qu'on fasse, l'Afrique résolue ira de l'avant et brisera tous les obstacles sur son chemin pour atteindre l'objectif final, qui est la libération de tout le continent.
- 54. Mais l'indépendance réelle s'entend avant tout économique. La situation économique dans le monde n'a pas évolué très favorablement pour les pays sous-développés. Comme le note le Secrétaire général dans son rapport annuel [A/6701, p. 101], leur taux de croissance a de nouveau diminué, et leurs

réserves de devises ont augmenté dans une proportion moindre qu'en 1965. Le fossé entre les pays nantis et les pays pauvres continue de s'agrandir.

- 55. Pourtant, les Nations Unies, conscientes de la gravité de la situation de déséquilibre économique dans le monde depuis toujours, ont pris des mesures pour y remédier. L'une de ces mesures est la première Décennie des Nations Unies pour le développement, qui a été inaugurée par l'Assemblée générale dans sa résolution 1710 (XVI) du 19 décembre 1961. Malheureusement, à sa deuxième moitié, force nous est de constater que la Décennie n'a pas répondu à tous les espoirs qu'elle avait suscités. Il est peu probable que les objectifs de cette décennie puissent être atteints en 1970, même si nous redoublons d'efforts. Mais le fait que les objectifs de la Décennie soient presque universellement acceptés constitue un motif d'optimisme, puisqu'elle concentre l'attention de l'Organisation internationale sur les problèmes du tiers monde. Nous devons analyser la gestion des cinq premières années si nous voulons améliorer les résultats des cinq années à venir. Par ailleurs, dès maintenant, il nous faut songer à l'avenir et faire des plans pour la période qui suivra la Décennie. Toute proposition du Comité de la planification du développement dans ce sens sera étudiée avec beaucoup d'intérêt par la délégation togolaise.
- 56. Une autre mesure prise par notre organisation en vue de promouvoir une meilleure compréhension entre producteurs et consommateurs est la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Cette compréhension devrait se manifester dans tous les domaines de l'activité commerciale par la bonne volonté de coopérer de tous les Etats intéressés.
- 57. La CNUCED s'est penchée sur les problèmes que pose le commerce des produits de base, dont les cours doivent être rémunérateurs et stables pour le producteur. C'est ainsi que s'est tenue, sous ses auspices, du 23 mai au 23 juin 1966, à New York, une Conférence des Nations Unies sur le cacao. Malheureusement, cette conférence n'a pu prendre aucune décision susceptible de rassurer les producteurs. Une deuxième conférence, lors de la vingt et unième session de l'Assemblée générale, devait également buter sur la question du prix plancher et du stock régulateur, au moment même où les pays producteurs faisaient passer un projet de résolution optimiste à la Deuxième Commission 5/. M. Prebisch, secrétaire général de la CNUCED, n'avait pas manqué de souligner, dans sa déclaration du 9 décembre 1966 devant la Deuxième Commission [1096ème séance], la mauvaise volonté manifeste de certains pays consommateurs de ce produit de parvenir à un accord. La conférence de Lagos, dont nous attendions beaucoup pour le règlement de ce problème, devait également nous décevoir. En tant que producteur de cacao, mon pays lance un pressant appel du haut de cette tribune à ces pays pour qu'ils fassent preuve d'un meilleur esprit de coopération dans les négociations futures.

<sup>5/</sup>Document A/C.2/L.909 et Add.1 (voir <u>Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Annexes</u>, point 37 de l'ordre du jour, document A/6567/Add.1, par. 24 et 25).

- 58. L'année dernière, nous avons mis sur pied [résolution 2152 (XXI)] une institution spécialisée dans le domaine du développement industriel. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), en complétant les mécanismes existant déjà dans le domaine économique, devra permettre aux pays sous-développés de profiter de l'expérience des autres pays pour améliorer leur économie, dans une politique concertée à l'échelon mondial. Cette organisation est encore trop jeune pour que nous puissions porter un jugement sur son action. Les conditions de son succès dépendent du courant des capitaux privés ou publics vers les pays pauvres. Ces pays ne pourront rien faire, quels que soient leurs efforts, s'ils doivent toujours faire face à l'insuffisance critique des ressources financières. Or, le flux net de l'aide publique des pays industrialisés aux pays sous-développés reste stationnaire tandis que les charges du service de la dette de ces derniers s'accroissent de plus en plus. C'est pourquoi ma délégation accorde un intérêt particulier à l'examen minutieux du point 42 de l'ordre du jour de notre présente session, intitulé "Financement extérieur du développement économique des pays en voie de développement".
- 59. Une mesure tendant à alléger la charge des pays pauvres a été cependant prise par notre Organisation au cours de sa dernière session [résolution 2186 (XXI)]. Il s'agit de la création du Fonds d'équipement des Nations Unies, qui a pour objectif "d'assister les pays en voie de développement dans le développement de leur économie, en complétant les ressources existantes en matière d'aide à l'équipement au moyen de dons et de prêts, en particulier de prêts à long terme sans intérêt ou à faible intérêt".
- 60. Malheureusement, ce fonds n'existe que de nom, cela, du fait de l'opposition des grandes puissances à sa création. Qu'il nous soit permis d'attirer la bienveillante attention de ces puissances, qui nous donnent déjà une assistance bilatérale appréciable, sur le fait que le Fonds d'équipement des Nations Unies ne vient qu'en complément et non en remplacement de l'aide désintéressée qu'elles nous fournissent. Nous faisons donc appel à leur bonne volonté pour que ce fonds soit vite constitué.
- 61. Je ne voudrais pas clore ce chapitre économique sans évoquer la prochaine session de la CNUCED, qui se tiendra à New Delhi. Tous les pays en voie de développement attachent une importance particulière à cette session, au cours de laquelle pays riches et pays pauvres auront une fois encore à se pencher sur les problèmes relatifs à leur coopération dans le domaine économique. Nous espérons que la bonne volonté des uns et des autres permettra d'aboutir à des résultats concrets. L'indispensable stabilité dans le monde est à ce prix.
- 62. Me voici au terme d'un exposé qui n'a d'autre ambition que de donner les points de vue de mon gouvernement sur les différents problèmes auxquels le monde est dangereusement confronté. Ces problèmes sont si nombreux, si importants et si délicats! Certes, leur solution exige du courage, de la patience et parfois de l'abnégation. Mais c'est aux Etats Membres à conférer à notre organisation

- toute l'autorité dont elle a besoin pour faire face à ces problèmes et, partant, répondre aux espérances des peuples.
- 63. Pour sa part, le Togo, qui a toujours mis sa foi dans cette organisation, ne ménagera aucun effort pour apporter sa modeste contribution au renforcement de son autorité.
- 64. M. AL-SOWAYEL (Arabie Saoudite) ½: Monsieur, le Président, c'est pour moi un grand plaisir que de vous présenter, au nom de la délégation de l'Arabie Saoudite, mes chaleureuses félicitations pour votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale pour la vingt-deuxième session. Comme Ministre des affaires étrangères de votre pays, vous avez acquis la réputation d'un diplomate aux éminentes qualités et à l'esprit exceptionnellement pénétrant. Nous sommes par conséquent persuadés que vous saurez diriger nos délibérations avec tout le tact et la sagesse qu'exigent les hautes responsabilités qui vous ont été confiées au cours de cette importante session.
- 65. Je manquerais à mon devoir si je ne félicitais pas aussi, au nom de la délégation de l'Arabie Saoudite, cet illustre fils de l'Afghanistan, Abdul Rahman Pazhwak, pour la manière dont il a présidé avant vous aux travaux de cette Assemblée. Nous le félicitons chaleureusement pour le rôle vital qu'il a joué non seulement au cours de la vingt et unième session ordinaire, mais aussi au cours de la cinquième session extraordinaire sur le Sud-Ouest africain et de la cinquième session extraordinaire d'urgence sur le Moyen-Orient.

# M. El-Farra (Jordanie), vice-président, prend la présidence.

- 66. Bien que cette session soit appelée à examiner de nombreuses questions internationales que nous estimons de la plus haute importance, je crois pouvoir dire que presque tous les représentants ici présents, et vous-même, Monsieur le Président, nous pensons que la situation qui règne dans notre région, au Moyen-Orient, à la suite de la dernière vague d'agression pernicieuse d'Israël contre les pays arabes voisins du territoire arabe de Palestine qu'il a déjà usurpé, exige la priorité dans nos débats. Il faut que nous fassions d'intenses efforts concertés pour permettre à notre organisation de parvenir à une décision sans équivoque et conforme aux principes fondamentaux de la Charte.
- 67. Cette exigence n'est pas dictée seulement par la justice et l'équité, mais aussi par la nécessité d'effacer l'impression de profonde frustration qu'ent ressentie les peuples pacifiques du monde à voir qu'au cours de la dernière session extraordinaire, notre organisation n'est pas parvenue à adopter une solution positive, honnête et équitable.
- 68. A nos yeux, la question de Palestine est aussi simple que claire, en dépit de toutes les complexités qui l'ont enveloppée, des diverses manifestations et des efforts incessants qu'a faits depuis vingt ans cette organisation mondiale pour la régler. C'est, en un mot, le problème d'une patrie qui a été bru-

<sup>6/</sup>L'orateur parle en arabe. Le texte français est la traduction d'une version anglaise de son intervention remise par sa délégation.

talement arrachée à ses habitants autochtones légitimes. Cette usurpation a été l'aboutissement d'une conspiration diabolique à longue échéance entre certains intérêts rapaces étrangers à notre région et les sionistes, déterminés à réaliser ensemble leurs ambitions insatiables par la tricherie, l'agression et la destruction.

- 69. Notre position face à l'implantation d'un prétendu Etat étranger en Palestine arabe n'a pas changé depuis 1948. Cette implantation s'est faite au mépris de la Charte des Nations Unies, au mépris du principe de justice, au mépris du principe de l'autodétermination que le Président Wilson proclamait en 1919 et qui fut aussi l'objectif déclaré des alliés au cours de la seconde guerre mondiale.
- 70. Les grands sacrifices humains qu'a entraînés cet holocauste furent consentis pour sauvegarder le principe de l'autodétermination, confirmer ce principe en tant que droit et aussi l'appliquer. C'est ce principe de l'autodétermination qui est la pierre angulaire de notre Charte, rédigée à la fin de la seconde guerre mondiale.
- 71. En 1947, la recommandation de partage de la Palestine [résolution 181 (II)] a été adoptée par les Nations Unies à une très faible majorité et à la suite de manœuvres d'intimidation et de pressions exercées sur certains petits Etats par ces mêmes puissances qui, si longtemps, avaient bruyamment proclamé qu'elles livraient la seconde guerre mondiale pour apporter la liberté à tous les peuples et pays opprimés.
- 72. Si nous affirmons que les objectifs inscrits dans la Charte posent en fait des principes fondamentaux, et si nous ajoutons que la justice et le droit à l'auto-détermination ne peuvent souffrir aucun compromis et sont reconnus par tous en tant que principes fondamentaux, il devient axiomatique que nous ne devrions jamais renoncer ou hésiter à appliquer ces deux principes de quelque manière ou sous quelque forme que ce soit. De même, nous ne devrions jamais accepter de compromis sur ces principes, fût-ce pour parvenir à une solution politique ou parce qu'il est nécessaire d'arriver à un règlement décisif, et tant que nous n'avons pas compris quelle est la nature de cette solution et de quelle manière elle est conforme aux dispositions de la Charte.
- 73. Nous avons donc refusé l'implantation d'un régime imposteur étranger en pleine terre arabe, et les événements ultérieurs n'ont fait que prouver et constamment confirmer nos appréhensions et nos craintes ainsi que nos avertissements et les raisons qui ont dicté la position que nous avions adoptée à l'origine.
- 74. Nous n'avons cessé de répéter en maintes occasions, du haut de cette tribune, que l'existence d'une enclave israélienne factice en Palestine serait une source continuelle de troubles et de désordres et représenterait le principal facteur entraînant la violence dans notre région. La présence d'Israël n'a-t-elle pas constamment causé, depuis 20 ans, des désordres, des troubles et des bouleversements qui ont freiné le développement de notre région et fait gaspiller des ressources dont nous aurions eu

grand besoin pour progresser et pour offrir à notre peuple une existence meilleure?

- 75. Il est donc absolument nécessaire que cette organisation mondiale trouve une juste solution, et que cette solution soit conforme aux dispositions de la Charte. Nous n'y parviendrons pas tant que l'équité et la justice ne prendront pas le pas sur toutes autres considérations, quelles qu'elles soient.
- 76. Au cours des 20 dernières années, bien des voix se sont élevées à maintes reprises pour nous inciter à accepter le fait accompli, prétextant entre autres le temps écoulé. Nous tenons à indiquer clairement à tous ceux qui s'intéressent au problème ou qui y sont mêlés d'une manière ou d'une autre que nous n'accepterons jamais le fait accompli qui nous a été imposé. Nous continuerons de nous y opposer jusqu'à sa disparition. Car accepter le fait accompli signifierait refuser à jamais au peuple de Palestine son droit de retrouver ses foyers, sa patrie, ses biens, ses Lieux saints, ses espoirs et ses aspirations.
- 77. C'est le peuple arabe de Palestine qui reste le propriétaire original et légitime de la Palestine, même s'il en a été expulsé et si ses membres doivent vivre dans des camps de réfugiés avec quelques cents par jour. Bien que l'objectif déclaré du système de mandat établi en 1922 par une grande puissance ait été de préparer le peuple autochtone de Palestine à l'autodétermination, la manière dont il a été poursuivi a en définitive été subordonnée à la détermination d'éparpiller ce peuple autochtone pour l'expulser ensuite de sa patrie ancestrale.
- 78. A la veille du mandat, la population de Palestine était musulmane et chrétienne dans la proportion de 94 p. 100, alors que les Juifs représentaient moins de 6 p. 100, la plupart d'origine ethnique orientale, parlant arabe et ayant des us et des coutumes similaires à ceux de la population musulmane et chrétienne. Telle était la situation en Palestine à la veille du mandat. Quelles étaient les conditions à la fin du mandat? La réponse est claire, chacun la connaît et je n'ai pas besoin d'insister.
- 79. Accepter le fait accompli serait donc renoncer à toutes nos croyances sacrées, qui sont la pierre angulaire de notre existence temporelle et spirituelle. Accepter le fait accompli signifierait tout simplement que nous sommes disposés à obliger le peuple autochtone de Palestine à payer pour des crimes et des persécutions qui ont été perpétrés à des milliers de kilomètres de ce pays par des gens qui n'avaint strictement rien à voir avec le peuple palestinien et pour des raisons totalement étrangères à notre manière de penser et de vivre.
- 80. Accepter le fait accompli signifierait excuser l'usurpation et la domination et passer l'éponge sur la longue série de terreur et de crimes, et en même temps accepter la propagande massive et trompeuse qui a masqué la vérité derrière une épaisse couche de mensonges et de chicanes. Un exemple frappant de cette campagne mondiale de déception et de perversion entreprise par l'agresseur est un effort pour présenter le peuple arabe comme fanatique et agressif, alors qu'en même temps l'agresseur se proclame lui-même pacifique, civilisé, démocratique et désireux

de coexister avec les autres dans la sécurité et la paix. C'est là en fait l'un de ces sophismes à longue portée qui malheureusement ont été acceptés par beaucoup de gens.

- 81. Trouvons-nous véritablement dans le présent, dans le passé immédiat ou lointain, une preuve quelconque à l'appui des prétentions ou des revendications des agresseurs? Il est bon de rappeler les
  antécédents historiques des Arabes au cours des
  mille dernières années. Les Arabes ont toujours
  cherché la paix et la justice et ont donné le meilleur
  exemple de tolérance et d'amour. Les Arabes ont
  répandu l'islam à travers le monde; partout où ils
  se sont établis, ils ont été connus pour leur tolérance
  et leur compréhension, leur désir de coexistence et
  de paix.
- 82. Ont-il prêché le fanatisme, l'intolérance, l'extrémisme et l'agression? Ils auraient pu imposer l'Islam à bien des populations d'Orient et d'Occident sans beaucoup d'efforts. Toutefois, l'histoire montre que les choses se sont passées de tout autre façon. Elle rappelle combien de minorités ont joui d'une vie pacifique sous la domination arabe et musulmane, dans l'égalité de droits et de possibilités avec leurs compatriotes musulmans.
- 83. Les agresseurs qui ont répandu leur propagande trompeuse ont-ils oublié qu'un grand nombre de leurs coreligionnaires vivent encore, en dépit de leurs tribulations et des bouleversements résultant de leur agression, dans certains pays arabes et y jouissent de tous les droits dans tous les domaines de la vie?
- 84. Ayant passé en revue les conditions qui ont entraîné l'imposition de la cabale israélienne en Palestine, nous ne sommes pas du tout surpris d'y trouver les récits sinistres et abominables de massacres, de terrorisme et d'agressions. Les annales des Nations Unies et de leurs organes subsidiaires contiennent des récits de centaines et de centaines de crimes, d'effusions de sang, de terreur, de graves défis et infractions aux résolutions des Nations Unies, au droit international et aux droits de l'homme. Une telle conduite est endémique et courante chez les usurpateurs de Palestine.
- 85. Nous regrettons les conséquences détestables de ces actes d'agression qui en entraînent de nouveaux à moins qu'ils ne soient empêchés ou arrêtés par la force. Nous regrettons plus encore qu'en témoignant tout ce mépris, les coupables voient aiguiser leur appétit pour s'engager dans de nouvelles agressions avec arrogance et pugnacité à moins qu'ils ne soient arrêtés et contenus immédiatement et efficacement.
- 86. Il fallait s'attendre à ce que l'agression commise contre le peuple arabe de Palestine en 1948, qui a poursuivi son escalade sans que rien vienne la prévenir ou la contenir, essaie une fois de plus de s'affirmer. C'est ce qui a froidement conduit à une agression armée non seulement contre ce qui restait de la Palestine et de sa population mais aussi contre les citoyens et les territoires des trois pays arabes voisins.
- 87. Lorsque nous qualifions Israël de bande de criminels agressifs, nous ne nous écartons absolu-

ment pas de la vérité. De plus, il ne s'agit pas la d'une innovation de notre part ni de notre façon de penser; les faits parlent d'eux-mêmes et sont exposés à la vue de tous.

- 88. Le résultat de la récente agression est bien là, malgré son horreur et sa brutalité. La machine militaire sioniste occupe toujours les territoires des pays arabes; la population autochtone de Palestine vit encore dans des camps de réfugiés, loin de son foyer; la Ville sainte de Jérusalem souffre toujours de l'oppression sous les forces d'occupation qui ont transformé les Lieux saints musulmans et chrétiens en bars, cabarets et salles de danse.
- 89. Voilà ce qui se passe, ce qui se passe en dépit de la Charte et de ses dispositions. Voilà ce qui se passe malgré deux résolutions adoptées à l'unanimité par l'Assemblée générale et les dizaines de résolutions qui ont été adoptées sur la question des réfugiés. Voilà ce qui se passe malgré les affirmations et les déclarations faites ici et là pour défendre la souveraineté politique et l'intégrité territoriale.
- 90. Après qu'on vous a présenté la nature, la qualité, la conduite d'Israël, comme sa façon de penser et ses activités ainsi que celles de ses dirigeants, on pourrait demander s'il est utile de relever les responsabilités des Nations Unies dans la présente crise et à cette session, et ce que l'on peut en attendre pour prendre des décisions et régler le problème sans retard et sans hésitation.
- 91. Avant de répondre à une telle question, il est impérieux de poser la suivante: Vivons-nous, en fait, à l'époque des Nations Unies, ou vivons-nous sous la loi de la jungle, en utilisant le langage de la force armée, de l'occupation, de l'usurpation et de l'annexion? On peut se demander s'il existe dans cette organisation un désir sincère de continuer à exister et à progresser, d'imposer ses objectifs, qui constituent le but et l'idéal suprêmes de l'humanité. Ou bien peut-on permettre de poser des obstacles sur sa route, de laisser l'Organisation aller à la dérive et sombrer, en laisant ainsi perdre à l'humanité ses plus précieux espoirs et ses aspirations en une vie, en un monde où prévaudraient la paix et la sécurité?
- 92. L'agression non déguisée, infligée aux Arabes de Palestine en 1948, a continué de se développer jusqu'au moment où le monde s'est trouvé brusquement en face, le 5 juin dernier, d'une nouvelle vague d'agressions destructrice. Les conséquences de cette dernière demeurent encore aujourd'hui. En fait, ceux qui ont préparé et exécuté cette agression armée éhontée se vantent, avec plus d'arrogance chaque fois, de ce qu'ils sont décidés à conserver le fruit de leur agression. Un exemple frappant de leurs déclarations répétées avec impudence est leur affirmation que l'annexion de la Ville sainte de Jérusalem est définitive, ne peut donner lieu à aucune négociation et que les Nations Unies ne sont pas compétentes pour intervenir dans cette affaire.
- 93. Savez-vous quelles sont les causes qui ont entraîné cette nouvelle vague d'agressions qui a eu lieu le 5 juin, et quelles sont les circonstances qui

l'ont rendue possible? La réponse c'est que malheureusement il y a eu carence de notre organisation, à la suite d'ingérences et de manœuvres des grandes puissances au cours des vingt dernières annéees, ce qui a rendu impossible toute action de dissuasion. Il y a eu carence des Nations Unies parce qu'elles n'ont pas agi conformément à la Charte et n'ont pas affirmé leur puissance, leur autorité et leur dignité.

- 94. L'Organisation souhaite-t-elle vraiment être associée à ce rôle fâcheux? Souhaite-t-elle succomber une fois de plus en se comportant obséquieusement, en fermant les yeux sur l'agression et le crime et en préparant ainsi la voie à une autre vague d'agressions? C'est un fait que notre premier et fondamental devoir, dans les circonstances actuelles, est d'agir résolument et efficacement pour faire disparaître les conséquences de l'agression du 5 juin. Je le répète, il est impérieux que toutes les conséquences de l'agression du 5 juin soient effacées. C'est là une mesure fondamentale, une question de principe qui ne peut être soumise à aucune hésitation, aucun compromis, aucun retard.
- 95. S'il existe vraiment un sincère désir de voir régner la paix et si, en fait, il est nécessaire de sortir de cette impasse qui peut pousser le monde vers un holocauste, nous estimons que nous avons le devoir de mettre les Nations Unies et en particulier les grandes puissances, avec leur prestige et leur capacité qui ont aidé de bien des manières à perpétuer la tragédie dont souffre le peuple de Palestine depuis vingt ans face à face avec ses immenses responsabilités et ses devoirs fondamentaux en cette période cruciale.
- 96. Il est deux méthodes pour traiter de ce problème. La première est celle de la raison, de la justice et de l'équité. La deuxième ne peut que conduire à une explosion qui embrasera tout le monde arabe.
- 97. Il est inutile d'avoir recours à l'équivoque ou au subterfuge. En conséquence, nous déclarons en termes clairs et appuyés, pour que tout le monde puisse l'apprendre et le comprendre, que les peuples arabes du monde entier sont dans un état d'agitation et de tumulte et peuvent exploser à tout instant, avec des conséquences à très longue portée non seulement pour le Moyen-Orient mais également pour le monde entier. Il en est ainsi à cause de l'interrelation et de l'interdépendance des intérêts internationaux qui existent dans notre région. Cette commotion est le résultat de l'occupation militaire continue de territoires arabes, de la profanation des Lieux saints et de l'expulsion des populations arabes de leur patrie. Jusqu'à présent, les populations arabes ont fait preuve d'une patience exemplaire et ont laissé aux Nations Unies une dernière occasion d'assurer leur autorité; nous espérons qu'elles le feront conformément à la justice et à l'équité. C'est aux Nations Unies de se décider.
- 98. Tôt ou tard, la justice l'emportera forcément. Si les Nations Unies ne prennent pas l'initiative, cette occasion leur échappera et la situation ne pourra plus être mastrisée par quelque puissance que ce soit. Toutes les solutions proposées finiront

- par échouer. Car si les Nations Unies laissent passer cette dernière occasion d'agir et une fois de plus n'arrêtent pas l'agresseur, alors et alors seulement les peuples arabes résoudront le problème d'une facon qu'ils connaissent bien.
- 99. Que personne ne s'imagine que la vaste propagande mondiale que répand l'agresseur pour dépeindre l'agression du 5 juin comme une brillante victoire et un déploiement de forces empêchera les peuples arabes d'agir ou leur fera perdre foi en eux-mêmes, en la justice de leur cause, en leur aptitude à résister, quel que soit le temps qu'il leur faudra pour atteindre leurs justes objectifs par tous les moyens possibles.
- 100. Je voudrais préciser à votre intention, Monsieur le Président, ainsi qu'à celle des représentants en cétée assemblée, la façon dont nous comprenons le mythe du fait accompli et de la fuite du temps. Le fait accompli qu'aucune force sur la terre ne saurait faire disparaître, c'est que la Palestine est une patrie arabe. C'est un morceau, c'est une partie, c'est le cœur du monde arabe. Il en a été ainsi dans le passé, il en sera toujours ainsi à l'avenir en dépit de l'agression, en dépit du passage du temps et en dépit de quelque puissance militaire que ce soit.
- 101. De plus, je tiens à redire devant cette assemblée que Jérusalem est la deuxième ville sainte pour des centaines de millions de musulmans de par le monde, la ville où Jésus-Christ a prêché. Tout au long de son histoire, Jérusalem a connu bien des invasions étrangères qui ont duré plus cu moins longtemps, mais elle a toujours été libérée grâce au courage de ses fils. Jérusalem a toujours été une ville arabe, reflet de ce qu'il y avail de meilleur dans la tradition arabe, la tolérance et la paix.
- 102. Jérusalem n'a jamais perdu ses caractéristiques arabes, pas même au cours des 70 ans d'occupation par les croisés. Elle a gardé ses caractéristiques malgré la période où les appels des musulmans à la prière ne pouvaient plus se faire entendre du haut des minarets. Mais Jérusalem est revenue aux Arabes, elle a retenti à nouveau des appels à la prière et du son des cloches des églises.
- 103. Aujourd'hui, Jérusalem se voit de nouveau refuser tout cela; mais cela ne continuera pas longtemps. Jérusalem n'abandonnera jamais ses caractéristiques arabes et ne tournera pas le dos à des siècles d'illustre histoire arabe pour la simple raison qu'un journaliste mal inspiré, nourrissant des desseins sinistres, a conspiré, il y a 70 ans, pour faire de Jérusalem la capitale d'un Etat pour des Juifs venant de tous les coins du monde. De plus, Jérusalem continuera de garder ses caractéristiques arabes malgré les idées malfaisantes et les actes criminels de ce journaliste, malgré ses espérances frustrées et les efforts que l'on déploie pour atteindre le but fixé par lui.
- 104. Quatre-vingt-dix-neuf Etats Membres ont fait connaître leur position à l'égard de Jérusalem de façon nette et sans ambiguité [résolutions 2253 (ES-V).

et 2254 (ES-V)]. Pour sa part, l'agresseur, de la façon la plus insolente et intransigeante, a exposé sa position, qui est bien connue de tous. Il appartient maintenant aux Nations Unies de prendre position,

de relever le défi et d'assurer leur existence et leur dignité.

La séance est levée à 16 h 25.